

Conseil de l'Arbitrage



DEMANDE D'ARBITRAGE

Réservé à l'ASBL Conseil de l'Arbitrage

Date réception :

Langue parties demand. :

Numéro dossier :

Langues parties adverses :

Chambre d'arbitrage :

Nature du litige :

PARTIE DEMANDERESSE (nombre : ...)

(en cas de plusieurs parties, joindre une page)

Raison sociale ou nom :

Adresse :

.....

Personne à contacter :.....

N° TVA. :

Tél. :

Fax :

GSM :

Email :

PARTIE ADVERSE (nombre : ...)

(en cas de plusieurs parties, joindre une page)

Raison sociale ou nom :

Adresse :

.....

Personne à contacter :.....

N° TVA. :

Tél. :

Fax :

GSM :

Email :

L' ASBL Conseil de l'Arbitrage est prié de désigner des arbitres qui se prononceront par sentence arbitrale sur le litige suivant né entre la partie demanderesse et adverse.

1. Langue dans laquelle toute correspondance avec vous devra être rédigée :

2. Date de la mise en demeure :

3. Tous renseignements concernant les circonstances de l'affaire.

- Lieu et date de la commande ou du contrat
- Mode de commande (oral, bon de commande, commande téléphonique, fax,...)
- Est-ce que des conversations éventuelles préparatoires concernant le contrat ou la commande ont eu lieu ?
- Evolution dans l'application du contrat ou de la commande ?
- Quelles démarches ont été faites pour recevoir le paiement ou pour résoudre le litige ?
- etc...

Cette information dactylographiée ou imprimée sera enliassée sous le titre :

“POINT 3 : TOUTES LES INFORMATIONS CONCERNANT LES CIRCONSTANCES DE L’AFFAIRE”

Indiquez en haut de combien de pages ce dossier est composée.

4. Les prétentions de la partie demanderesse avec l'indication précise des points différents de la réclamation et son estimation :

- Principal
- Indemnité
- Frais d'encaissement
- Intérêts
- Quelles démarches ont été faites pour recevoir le paiement ou résoudre le litige ?

Selon la partie demanderesse la valeur totale du litige est de :

.....

(à spécifier dans la monnaie employée dans le contrat ou la facture)

Cette information dactylographiée ou imprimée sera enliassée sous le titre :

“POINT 4 : LES PRETENTIONS”

Indiquez en haut le nombre de combien de pages le dossier est composée.

5. Les pièces suivantes doivent être jointes :
- Copie du contrat et/ou du bon de commande et/ou de la facture, que vous avez certifiée en posant votre signature.
 - Copie de la sommation éventuelle.
 - Copie d'autre correspondance éventuelle entretenue avec la partie adverse concernant cette affaire.
 - Copie de votre lettre recommandée par laquelle vous avez mis en demeure la partie adverse et accordé un dernier délai de paiement et une copie du reçu de la poste concernant la lettre recommandée.
 - Copie de toute documentation utile à l'appui de votre point de vue.
6. Si la partie demanderesse invoque des témoignages, ils devront être écrits de leurs propres mains par les témoins, datés et signés. En dessous de la signature, nom, prénom, adresse complète et le numéro de téléphone éventuel du (des) témoin(s) doivent être mentionnés. La signature doit être légalisée par la municipalité du domicile du (des) témoin(s).
- Très important** : des fausses déclarations donneront lieu à des poursuites judiciaires.
7. Observations générales :
- Toute correspondance sera dactylographiée sur du papier format A4.
 - Sur chaque copie des pièces, vous posez votre signature comme confirmation de la conformité de l'original.
 - Des pièces ou conclusions seront transmises à l'ASBL Conseil de l'Arbitrage par lettre recommandée. Si une partie contestante opte pour la transmission de ses pièces et/ou conclusions à l'ASBL Conseil de l'Arbitrage par télécopie au lieu de par lettre recommandée, elle accepte que l'ASBL Conseil de l'Arbitrage considérera ces pièces ou conclusions comme des copies certifiées de l'original. La partie contestante renonce à tout recours à ce sujet.
 - **Tant la demande d'arbitrage que les pièces et conclusions adjointes devront être envoyées en triple exemplaire.**

La partie demanderesse déclare avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de l'ASBL Conseil de l'Arbitrage et de l'approuver entièrement et de manière inconditionnelle. Elle déclare également, en âme et conscience, d'avoir invoqué son argumentation et d'avoir délivré ses pièces à l'appui, sans dol ou fraude.

Fait ainsi à, le

le(s) partie(s) demanderesse(s)

Conseil de l'Arbitrage

